

## Carte Mastercard<sup>MD</sup> HSBC World Elite<sup>MD</sup>

### Encadré informatif sur les taux et les frais

<b>Taux d'intérêt annuels</b>	<p>Ces taux d'intérêt entrent en vigueur le jour où votre compte Mastercard de la HSBC (le «compte») est ouvert.</p> <p>Achats et frais : <b>19,9 %</b></p> <p>Avances de fonds, y compris les transactions en quasi-espèces : <b>22,9 %</b></p> <p>Transferts de solde : <b>22,9 %</b></p> <p>Chèques : <b>22,9 %</b></p> <p><b>Paiements sautés ou en retard</b></p> <p>Si vous n'effectuez pas le paiement minimum complet au plus tard à la date d'échéance indiquée sur votre relevé de compte pendant deux périodes de facturation de suite (les <b>première</b> et <b>deuxième</b> périodes de facturation), les taux d'intérêt en vigueur à la fin de la <b>troisième</b> période de facturation augmenteront de <b>5 %</b> par année. Les taux d'intérêt augmentés s'appliqueront à compter du <b>premier</b> jour de la <b>quatrième</b> période de facturation et continueront de s'appliquer jusqu'à ce que vous soyez admissible à une réduction de taux.</p> <p>Si vous effectuez le paiement minimum complet au plus tard à la date d'échéance indiquée sur votre relevé de compte pendant six mois de suite (de la <b>première</b> à la <b>sixième</b> période de facturation), les taux d'intérêt augmentés en vigueur à la fin de la <b>septième</b> période de facturation seront réduits de <b>5 %</b> par année. Les nouveaux taux d'intérêt s'appliqueront à compter du <b>premier</b> jour de la <b>huitième</b> période de facturation.</p> <p><b>Exemple :</b> Vos périodes de facturation se terminent le dernier jour civil de chaque mois et le paiement minimum est dû le 22<sup>e</sup> jour civil de chaque mois. Si vous sautez le paiement minimum dû en <b>décembre</b> et en <b>janvier</b> ou si vous le faites en retard, les taux d'intérêt en vigueur le dernier jour de février augmenteront de <b>5 %</b> par année, à compter du <b>premier</b> jour de <b>mars</b>. Un taux d'intérêt annuel de <b>19,9 %</b> passera ainsi à <b>24,9 %</b>.</p> <p>Si vous effectuez le paiement minimum dû du mois de <b>mars</b> au mois d'<b>août</b>, en entier et à temps, les taux d'intérêt augmentés en vigueur le dernier jour de septembre seront réduits de <b>5 %</b> par année, à compter du <b>premier</b> jour d'<b>octobre</b>. Un taux d'intérêt annuel de <b>24,9 %</b> passera ainsi à <b>19,9 %</b>.</p>
<b>Période sans intérêt et délai de grâce</b>	<p><b>21</b> jours</p> <p>Vous bénéficierez d'une période de grâce sans intérêt sur les nouveaux achats et sur les frais d'au moins <b>21</b> jours si vous remboursez votre solde au complet avant la date d'échéance.</p> <p>Il n'y a pas de période sans intérêt pour les avances de fonds, y compris les transactions en quasi-espèces, les transferts de solde et les chèques.</p> <p>Les intérêts commencent à s'appliquer sur les achats, les avances de fonds, y compris les transactions en quasi-espèces, et les frais à compter de la date de la transaction et sur les transferts de solde et les chèques à compter de la date où ils sont inscrits à votre compte.</p>
<b>Paiement minimum</b>	<p>Votre paiement minimum est le montant le plus élevé des deux montants suivants : <b>10 \$</b> ou <b>5 %</b> (si vous résidez au Québec) ou <b>3 %</b> (si vous résidez à l'extérieur du Québec) du solde impayé (arrondi au dollar le plus près), plus tous les montants en retard et les montants qui dépassent votre limite de crédit. Si le solde total impayé est de moins de <b>10 \$</b>, le paiement minimum est égal au solde total impayé.</p>

<b>Opérations de change</b>	<p><b>0 %</b></p> <p>Vous serez facturé en dollars canadiens si vous utilisez votre compte pour faire des transactions en devises. Si vous effectuez des transactions dans une autre devise que celle du compte (ou obtenez un remboursement dans une telle devise pour un retour), nous convertissons le montant en dollars canadiens à un taux de change de référence déterminé par Mastercard qui est en vigueur et que nous devons payer à la date à laquelle nous inscrivons la transaction dans le compte. Ce taux peut être différent du taux en vigueur à la date où vous effectuez la transaction.</p>
<b>Frais annuels</b>	<p>Frais, carte principale : <b>149 \$</b></p> <p>Frais, carte supplémentaire: <b>50 \$</b> pour chaque utilisateur autorisé. Il peut y avoir jusqu'à quatre utilisateurs autorisés pour votre compte.</p> <p>Les frais annuels seront facturés à la date du premier relevé après l'émission de la carte (peu importe la date d'activation) et ensuite chaque année à la date anniversaire du compte.</p> <p>Si un utilisateur autorisé est ajouté après l'émission de votre carte, des frais supplémentaires, calculés proportionnellement, seront facturés sur le premier relevé suivant l'émission de la carte supplémentaire (peu importe la date d'activation). Le montant des frais sera calculé proportionnellement selon le nombre de mois restant entre la date où les frais ont été facturés et la prochaine date anniversaire du compte. Ensuite, tant que la carte est en circulation, des frais de carte supplémentaire de <b>50 \$</b> seront facturés pour cette carte chaque année à la date anniversaire du compte.</p>
<b>Autres frais</b>	<p>Ces frais seront portés à votre compte à la date de la transaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avances de fonds (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de guichets automatiques (GA) affichant le symbole Mastercard ou Cirrus<sup>MD</sup> – GA au Canada – <b>2 \$</b>; GA à l'extérieur du Canada – <b>4 \$</b></li> <li>• Transactions au comptoir (succursale bancaire) : Établissement financier Mastercard au Canada – <b>3 \$</b>; à l'extérieur du Canada – <b>5 \$</b></li> </ul> </li> <li>• Virements télégraphiques, chèques de voyage, devises, mandats, paiement de dettes, paris, billets de loterie et jetons de casino (qu'on appelle «transactions en quasi-espèces»); ces frais ne s'appliquent pas au Québec : <b>4 \$</b></li> </ul> <p>Ces frais seront portés à votre compte le jour où la transaction est inscrite à votre compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement ou chèque refusé (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <b>25 \$</b></li> <li>• Chèque fait à l'ordre d'un commerçant à l'extérieur du Canada (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <b>5 \$</b></li> <li>• Copie supplémentaire de relevé mensuel ou de facture : <b>0 \$</b></li> <li>• Offre promotionnelle de transfert de solde (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : Jusqu'à <b>5 %</b> du solde transféré. Nous prélevons ces frais lorsque nous offrons un taux d'intérêt promotionnel sur un transfert de solde pour une période spécifique, qui est plus bas que le taux d'intérêt annuel qui s'applique aux transferts de solde à votre compte. Nous pouvons annuler ou réduire ces frais de <b>5 %</b> au moment où le taux d'intérêt promotionnel vous est offert. Nous ne prélevons pas de frais de transfert de solde, sauf dans le cadre d'offres promotionnelles.</li> <li>• Remplacement urgent de carte ou de NIP : frais de livraison par messagerie, au Canada : <b>25 \$</b></li> </ul> <p>Ces frais seront portés à votre compte à la date du relevé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépassement de la limite de crédit – si le solde dépasse votre limite de crédit autorisée durant la période du relevé (ces frais ne s'appliquent pas au Québec) : <b>29 \$</b></li> </ul>

(2019-08)

*Nous pouvons changer les taux d'intérêt et les frais de temps à autre. Pour en savoir plus, consultez la convention du titulaire de carte.*

*La carte Mastercard HSBC World Elite est une carte de crédit de prestige pour laquelle des frais d'acceptation plus élevés sont imposés aux commerçants.*

## **Renseignements importants sur la carte Mastercard HSBC World Elite :**

Pour demander la carte Mastercard HSBC World Elite, vous devez :

- remplir les critères d'admissibilité imposés par Mastercard pour l'émission d'une carte de crédit de prestige, soit un revenu annuel personnel minimal de 80 000 \$ ou un revenu annuel du ménage minimal de 150 000 \$, OU une valeur minimale de 400 000 \$ de fonds sous gestion (liquidités, actifs à investir détenus auprès d'établissements financiers au Canada).

Si vous ne répondez pas aux critères d'admissibilité, ou si vous préférez une autre carte, vous pourriez être admissible à une autre carte Mastercard de la HSBC qui comporte des taux, des frais et des avantages différents. Pour découvrir la carte Mastercard de la HSBC qui vous convient le mieux, veuillez communiquer avec un représentant de la HSBC ou visitez le site [hsbc.ca](http://hsbc.ca).